

## Accueil LARMOR BADEN

---

**De:** Gilbert et Dominique Dargent  
**Envoyé:** dimanche 26 novembre 2017 19:25  
**À:** Enquete Publique  
**Objet:** Enquête publique PLU Larmor Baden  
**Pièces jointes:** Vue parc au sol et plages.jpg; PLU Plages Petite Fontaine et de Port Lagaden.JPG

Madame le commissaire-enquêteur,

Pour suite à notre entrevue du 24/11/2017 pour laquelle je vous remercie :

Ma préoccupation concerne la protection des zones de baignade et de la santé des baigneurs, notamment des enfants, sur la plage dite de la petite fontaine (zonée Ao) et sur celle de port Lagaden (zonée Uip). La vue aérienne de ces deux plages et l'extrait du règlement graphique (joints) montrent que l'autorisation d'occupation temporaire du DPM relative à un parc à huitres au sol, fait courir aux baigneurs, aux embarcations de plage diverses ainsi qu'aux petits bateaux se dirigeant vers la cale de port Lagaden, des risques importants et inutiles. Ces risques sont générés par l'activité d'un puissant navire ostréicole armé de hermes ou de dragues qui brasse le fond vaseux du parc, à proximité immédiate des baigneurs. En dehors du risque de collision, la remise en suspension des constituants de la vase, notamment, pour partie, des éléments métalliques de peintures sous-marines de la zone portuaire, ne sont pas sans effet sur la qualité sanitaire de l'eau et son environnement.

La démarche de progrès que constitue ce PLU doit conduire à la suppression de ce parc au sol à cet endroit et au non renouvellement de son AOT.

Bien cordialement.

Gilbert Dargent

Maire		<b>COURRIER ARRIVÉ LE</b>  <b>26 NOV. 2017</b>  Mairie de LARMOR-BADEN	SA	
1 <sup>er</sup> AD			SC	
2 <sup>e</sup> AD			SJ	
3 <sup>e</sup> AD			PM	
4 <sup>e</sup> AD			SP	
BM			ST	
DGS			CCAS	
			REC	





plage port lagaden

plage petite fontaine

parc huitres au sol



Nds

# Port Lagaden

Nds

